SORTIR DE L'ILLUSION DU NOM

SOUVERAINETÉ JURIDIQUE

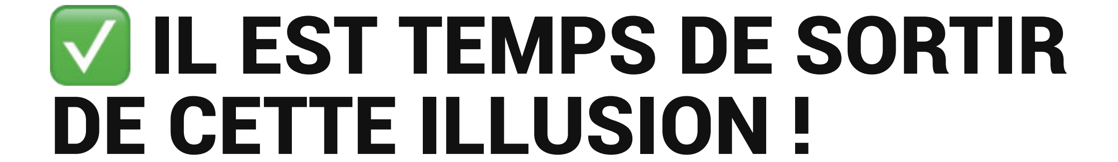
NOM EN MAJUSCULES

FRAUDE

ILLUSION

TDCFR

🛑 STOP AUX FAUSSES CROYANCES !



www.tdcfr.com

La représentation administrative repose entièrement sur l'utilisation d'un NOM écrit en majuscules, lequel constitue un véritable **code administratif**. Ce code désigne exclusivement une entité abstraite appelée « personne juridique », distincte de l'homme ou de la femme vivant(e). Le mécanisme administratif ne s'adresse donc jamais directement à l'être humain vivant, mais toujours à cette fiction juridique créée dès la naissance.

Toute confusion provient du fait que ce NOM administratif est identique, en apparence, au nom porté par l'homme ou la femme vivant(e). Cette similarité entretient involontairement l'illusion que les procédures administratives, fiscales ou judiciaires s'adressent directement à l'individu en chair et en os. Cependant, en réalité, elles concernent exclusivement la personne juridique abstraite représentée par ce NOM en majuscules.

Il est essentiel de comprendre qu'il ne s'agit pas ici d'une fraude intentionnelle de la part des administrations. Au contraire, ce mécanisme fonctionne selon des principes juridiques établis et reconnus par les systèmes de droit contemporains. La véritable difficulté provient d'une méconnaissance générale de cette distinction cruciale entre l'humain vivant (sujet de droit naturel) et la personne juridique (objet administratif, sujet de droit positif).

La maladresse majeure commise par la majorité des individus est d'accepter implicitement cette **représentation imposée**, sans jamais la remettre en question ou la clarifier explicitement. En répondant directement et sans réserve au NOM en majuscules, l'individu consent, souvent involontairement, à jouer le rôle de cette fiction administrative.

Contrairement à une idée reçue répandue, **il n'y a aucune fraude** dans l'utilisation administrative du NOM. La manière dont certaines personnes tentent de dénoncer le système en accusant les administrations de fraude ou de dol est infondée et repose sur une mauvaise compréhension du mécanisme administratif et juridique en place.

La prise de conscience et la clarification explicite de cette distinction permettent pourtant d'éviter nombre de confusions juridiques et administratives. En rétablissant systématiquement la vérité – « Je suis un homme ou une femme vivant(e), distinct(e) de la personne juridique » –, l'individu réaffirme sa véritable nature et évite ainsi toute représentation imposée.

En définitive, il n'y a pas de fraude en soi. Le problème réside plutôt dans une mauvaise éducation juridique et une compréhension insuffisante du fonctionnement administratif et de la distinction fondamentale entre l'homme vivant et la personne juridique.

La dérive des réseaux complotistes concernant la prétendue « fraude du NOM » constitue une impasse intellectuelle et juridique. En alimentant des croyances erronées autour de cette notion, ces réseaux génèrent une confusion inutile et stérile qui n'apporte aucune solution réelle aux individus.

Ces théories reposent sur l'idée trompeuse que l'usage administratif du NOM en majuscules serait un acte intentionnel de fraude ou de tromperie visant à manipuler ou à spolier les individus de leurs droits naturels. Cependant, ces accusations ne reposent sur aucun fondement juridique réel. Elles ne font que propager des interprétations erronées et superficielles du droit, éloignées des véritables principes juridiques reconnus par les tribunaux et les institutions légitimes.

En réalité, ces discours complotistes ne sont pas du droit, mais plutôt une forme de **charabia juridique**. Ils utilisent souvent des termes juridiques détournés de leur sens réel, créant ainsi une fausse impression de crédibilité chez ceux qui n'ont pas une solide formation juridique.

Ce faisant, ils alimentent des croyances et des peurs infondées plutôt que de promouvoir une compréhension lucide et éclairée du système juridique.

Cette approche complotiste n'aide en rien à résoudre les véritables problèmes juridiques ou administratifs auxquels les individus peuvent être confrontés. Au contraire, elle les détourne de démarches légitimes et efficaces, les laissant souvent dans une impasse frustrante.

Il est donc essentiel de prendre du recul face à ces dérives complotistes et de privilégier une compréhension rationnelle et éclairée des réalités juridiques. Seule une éducation juridique solide et sérieuse permet de s'émanciper réellement des incompréhensions et des représentations imposées, et de retrouver ainsi une pleine souveraineté individuelle dans le respect des institutions et des règles établies.

Les réseaux centrés sur la prétendue « fraude du NOM » constituent un véritable cancer intellectuel qui empêche toute avancée sérieuse vers une compréhension juridique claire et constructive. Depuis de nombreuses années, ces groupes entretiennent un climat de confusion, empêchant ceux qui les suivent d'accéder à une véritable autonomie juridique.

Ces croyances tenaces, fondées sur des interprétations erronées du droit, maintiennent leurs adeptes dans un cercle vicieux d'incompréhensions et d'actions infructueuses. Plutôt que de favoriser la souveraineté individuelle réelle, ces discours ne font que renforcer la dépendance à des théories trompeuses, éloignées des principes juridiques authentiques.

Il est désormais temps d'abandonner ces croyances improductives et de reprendre pleinement sa souveraineté juridique à travers une approche lucide et rationnelle. Se détacher de ces théories qui ne mènent nulle part constitue une étape indispensable pour avancer vers une réelle maîtrise des outils juridiques, permettant ainsi d'agir efficacement et en toute conscience au sein de notre société.

Afin d'accompagner concrètement cette démarche, **une application et un guide pratique** ont été développés par la TDCFR pour sortir de cette illusion. Ces outils pédagogiques sont accessibles à tous et visent exclusivement à sortir de l'ignorance juridique et à acquérir des compétences juridiques autonomes. Notre seul objectif est de permettre à chacun d'être pleinement informé et autonome face aux réalités juridiques contemporaines.

La première application mobile dédiée à la souveraineté individuelle



Scanne le QR

